



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 3 novembre 2020 à 19 h  
4555, rue de Verdun**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur le maire Jean-François Parenteau, Maire d'arrondissement  
Madame la conseillère Marie-Josée Parent, Conseillère de la ville  
Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville  
Madame la conseillère Marie-Andrée Mauger, Conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Véronique Tremblay, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Luc Gagnon, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, Conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Julien Lauzon, directeur d'arrondissement  
Madame Marlène M GAGNON, directrice de la culture  
Monsieur Martin Roberge, directeur des travaux publics  
Madame Annick Duchesne, directrice du bureau d'arrondissement par intérim et  
secrétaire substitut  
Madame Diane Vallée, directrice de projet  
Monsieur Mario GERBEAU, Secrétaire d'arrondissement

---

**10 - Communication du président au public**

---

**CA20 21 0218**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 3 novembre 2020  
sous réserve d'y apporter la modification suivante :

- les mots « une résolution » qui figurent au point n° 40.01 sont remplacés par « un premier projet de résolution »

10.02

---

**CA20 21 0219**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre 2020, à 19 h**

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre 2020, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.03

---

**CA20 21 0220**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 octobre 2020, à 19 h**

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Parent

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 octobre 2020 à 19 h, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.04

---

**CA20 21 0221**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 octobre 2020, à 20 h 15**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 octobre 2020 à 20 h15, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.05

---

**10 - Communications des conseillers au public**

---

**10 - Période de questions du public**

---

**CA20 21 0222**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Trinité, un terrain connu comme étant une parcelle du lot 1 154 560 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 827 m<sup>2</sup>, pour un terme de 5 ans, à compter du 1er novembre 2020, à des fins communautaires, pour un loyer total de 376 950,15 \$, taxes incluses. Bâtiment 8785. (1205323009)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de *la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Trinité*, pour une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, un terrain connu comme étant une parcelle du lot 1 154 560 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 1 827 m<sup>2</sup>, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 376 950,15 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense devant être assumée à 100 % par l'Arrondissement.

20.01 1205323009

---

**CA20 21 0223**

**Octroyer un contrat à la firme *Entreprise Vaillant (1994)* pour la location d'équipements mécaniques avec opérateurs pour le déneigement, pour la période du 7 novembre 2020 au 30 avril 2023 aux prix et aux conditions de sa soumission / appel d'offres public 20-18408 (1 soumissionnaire) / Autoriser à cette fin, une dépense maximale de 215 693,10 \$, taxes incluses. (1202198007)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense maximale de 215 693,10 \$, taxes incluses, pour la location d'équipements mécaniques avec opérateurs pour le déneigement, pour la période du 7 novembre 2020 au 30 avril 2023;

2. d'octroyer un contrat à la firme *Entreprise Vaillant (1994)* au montant de 215 693,10 \$ taxes incluses, pour la location d'équipements mécaniques avec opérateurs, pour la période du 7 novembre 2020 au 30 avril 2023, aux prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public n° 20-18408;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense devant être entièrement assumée par l'Arrondissement.

20.02 1202198007

---

#### **CA20 21 0224**

**Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période de septembre 2020.(1208747038)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période de septembre 2020.

30.01 1208747038

---

#### **CA20 21 0225**

**Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations pour la période de septembre 2020.(1208747037)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour la période de septembre 2020.

30.02 1208747037

---

#### **CA20 21 0226**

**Dépôt des rapports budgétaires pour le période de septembre 2020.(1208747039)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période de septembre 2020 par la Division des ressources financières, et ce, à titre informatif.

30.03 1208747039

---

#### CA20 21 0227

**Autoriser, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le Service de la culture de la Ville de Montréal, à tenir un concours sur invitation pour l'intégration d'une oeuvre d'art public à l'Auditorium de Verdun, dans l'arrondissement de Verdun, et ce, en collaboration avec la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Verdun./ Autoriser une dépense maximale totale de 302 822,65 \$, taxes incluses (concours et incidences : 41 254,52 \$, contrat artiste : 252 945 \$, contingences : 8 623,13 \$), pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art.(1204637013)**

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*(RLRQ, chapitre C-11.4), le Service de la culture de la Ville de Montréal, à tenir un concours sur invitation pour l'intégration d'une oeuvre d'art public à l'Auditorium de Verdun, dans l'arrondissement de Verdun, et ce, en collaboration avec la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Verdun;
2. d'autoriser une dépense maximale de 302 822,65 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art incluant les contingences et dépenses générales du projet;
3. d'imputer cette dépense selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

30.04 1204637013

---

#### CA20 21 0228

**Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 5987, rue de Verdun afin d'y ajouter un étage et 19 logements, - Lots 1 198 846 et 1 937 354. (1205291008)**

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), un premier projet de résolution afin de permettre

l'agrandissement du bâtiment situé au 5987, rue de Verdun afin d'y ajouter un étage et 19 logements, – Lots 1 198 846 et 1 937 354. (1205291008)

## **SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au terrain formé des lots 1 198 846 et 1 937 354 illustré à l'annexe A déposée en pièce jointe au présent sommaire.

## **SECTION II AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'agrandissement du bâtiment existant est autorisé pour y ajouter un maximum de 19 logements, conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger à la marge arrière minimale de 3 m, au coefficient d'occupation au sol maximal de 2,4 et à l'espace bâti-terrain maximal de 0,8 prescrits à la grille des usages et normes C01-41, afin de construire un bâtiment mixte de la classe d'usages c3 comportant 19 logements.

Il est également permis de déroger aux articles 90, 157, 163 du Règlement de zonage n° 1700.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

## **SECTION III CONDITIONS GÉNÉRALES**

3. La délivrance d'un permis de transformation visé par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une garantie bancaire irrévocable, d'une somme de 162 500 \$, émise par une institution bancaire.

4. La garantie visée à l'article 3 demeure en vigueur jusqu'à ce que les travaux visés par la présente résolution soient complétés. La garantie est d'une durée d'un an et est renouvelable automatiquement à l'échéance pour une période d'un an, pour toute la durée de ces travaux.

Si la garantie n'est pas renouvelée conformément au premier alinéa ou que les travaux ne sont pas exécutés conformément à la présente résolution, le conseil d'arrondissement de Verdun peut réaliser la garantie.

## **SECTION IV CONDITIONS LIÉES À LA TRANSFORMATION DU BÂTIMENT**

5. Le bâtiment doit être d'une hauteur maximale de 3 étages. La hauteur en mètres, mesurée entre le niveau du trottoir et le niveau du toit du 3<sup>e</sup> étage, doit être d'un maximum de 13 mètres.

6. Le bâtiment doit respecter un coefficient d'occupation du sol maximal de 3 et un espace bâti/terrain maximal de 1.

7. Le mur arrière peut se prolonger sur la limite de propriété.

8. Une murale artistique doit être réalisée et entretenue sur le mur arrière. L'artiste qui réalisera la murale et son concept doivent être connus et être présentés lors de la demande de permis permettant la transformation du bâtiment et les travaux autorisés à la présente résolution en vue de son évaluation par PIIA.

9. Le bâtiment doit être muni de locaux intérieurs, accessibles à partir des corridors communs et des ascenseurs, pouvant entreposer un minimum de 35 vélos et ayant une superficie de plancher minimale de 32 mètres carré. Les locaux doivent être équipés de manière à permettre l'entretien de base des vélos.

10. Aucune case de stationnement n'est autorisée sur le site.

## **SECTION V**

### **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

#### **SOUS-SECTION I**

##### **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

11. Préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), les travaux suivants doivent être soumis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale en vertu de la présente section :

- 1° un agrandissement;
- 2° une modification à l'apparence extérieure.

Les objectifs et critères de la présente section s'appliquent aux fins de la délivrance des permis ou certificats mentionnés au premier alinéa.

#### **SOUS-SECTION 2**

##### **OBJECTIFS**

12. Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° assurer une qualité architecturale supérieure et durable;
- 2° favoriser une architecture contemporaine;
- 3° permettre la réalisation de logements destinés à plusieurs types de ménages, dont certains logements familiaux;
- 4° mettre de l'avant les principes du développement durable.

#### **SOUS-SECTION 3**

##### **CRITÈRES**

13. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° favoriser une composition architecturale respectant les caractéristiques architecturales pertinentes sur la rue de Verdun;
- 2° la volumétrie du bâtiment doit tendre à s'exprimer simplement et à affirmer le caractère du projet;
- 3° favoriser l'usage de matériaux de revêtement de qualité;
- 4° favoriser un revêtement de maçonnerie dans une proportion minimale de 70% pour la façade du bâtiment;
- 5° souligner la présence de l'entrée principale du bâtiment par la volumétrie, le revêtement extérieur et le traitement des saillies;
- 6° sur le mur arrière, favoriser un concept de murale pouvant amoindrir les disparités du revêtement existant tout en étant compatible au milieu en l'embellissant;
- 7° assurer un ensoleillement naturel sur les terrains voisins;
- 8° favoriser l'accessibilité universelle à des logements.

## **SECTION VI**

### **DÉLAI DE RÉALISATION**

14. Les travaux de construction conformes à la présente résolution et aux autres dispositions de zonage doivent être amorcés dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

---

## **Annexe A**

Plan de cadastre préparé le 2 septembre 2015 par François Houle, arpenteur-géomètre, et estampillé en date du 30 septembre 2020 par la Division de l'urbanisme.

---

40.01 1205291008

---

**CA20 21 0229**

**Prendre acte du rapport sur la consultation écrite d'une durée de 15 jours sur le Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage de bâtiments résidentiels (1700-125P1).(1201908009)**

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du *Rapport sur la consultation écrite d'une durée de 15 jours portant sur le Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1700) pour encadrer l'usage de bâtiments résidentiels (1700-125P1)*.

40.02 1201908009

---

**CA20 21 0230**

**Adopter le Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1700) afin d'encadrer l'usage de bâtiments résidentiels (1700-125P2). (1205291006)**

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Vu l'adoption, le 1<sup>er</sup> septembre 2020, par le conseil d'arrondissement du *Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage de bâtiments résidentiels (1700-125P1)*;

Vu la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours du 28 septembre au 13 octobre 2020 en remplacement de l'assemblée publique prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), et ce, conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet;

Attendu qu'en vertu de l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, après la tenue de l'assemblée publique portant sur un projet de règlement modifiant un règlement de zonage qui contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire, le conseil d'arrondissement adopte, avec ou sans changement, un second projet de règlement ;

Attendu que le *Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage de bâtiments résidentiels (1700-125P1)* contient de telles dispositions;

Attendu que le conseil souhaite adopter un second projet de règlement en y apportant les changements suivants par rapport au premier projet de règlement adopté le 1er septembre 2020 :

1. à l'article 1, le sous-paragraphe c) du deuxième alinéa de l'article 36.3 proposé est modifié par le remplacement des mots « à son emplacement d'origine dans le bâtiment » par « selon la typologie d'origine du bâtiment »;



2. à l'article 1, le sous-paragraphe a) du deuxième alinéa de l'article 36.4 proposé est modifié par le remplacement du chiffre « 6 » par le chiffre « 4 »;

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter le *Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage de bâtiments résidentiels (1700-125P2)*.

40.03 1205291006

---

#### **CA20 21 0231**

**Avis de motion et dépôt de projet - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation.(1206811009)**

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le conseiller Pierre L'Heureux de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation* », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation* ».

40.04 1206811009

---

#### **CA20 21 0232**

**Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre une modification du projet de rénovation et d'agrandissement (ajout d'une construction hors toit) du bâtiment situé aux 4572-4578, rue Wellington, en remplacement des plans approuvés par la résolution CA19 210251. (1203203010)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Parent

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément aux sous-sections 10 et 29 de la section 1 du chapitre 9 du *Règlement de zonage* n° 1700 tel qu'amendé, les plans et les élévations, pages A100, A101, A201 et A203; préparés par François Martineau, architecte (*AD-HOC architectes*), déposés, estampillés et datés du 1 octobre 2020 par la Division de l'urbanisme, afin de permettre une modification du projet de rénovation et d'agrandissement (ajout d'une construction hors toit) du bâtiment situé aux 4572-4578, rue Wellington, en remplacement des mêmes pages des plans approuvés par la résolution CA19 210251.

40.05 1203203010

---

### **CA20 21 0233**

**Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la rénovation des façades du bâtiment situé aux 4146-4162, rue Wellington. (1203203011)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Parent

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la sous-section 29 de la section 1 du chapitre 9 du *Règlement de zonage* n° 1700 tel qu'amendé, les plans et les élévations, pages A1, A3 et A9; préparés par Line Laurin, architecte (*Artesa*), déposés, estampillés et datés du 15 octobre 2020 par la Division de l'urbanisme, afin de permettre des rénovations des façades du bâtiment situé aux 4146-4162, rue Wellington.

40.06 1203203011

---

### **CA20 21 0234**

**Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'autoriser la modification de la construction du projet immobilier MYX - modifications architecturales aux maisons de ville - 106, chemin de la Pointe-Nord - lot 5 012 833. (1205291010)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Parent

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, en vertu des articles 353.2, 363.48, 363.72 et 363.75 du *Règlement de zonage* n°1700, les élévations A201 et A202, préparés par Guy Morand, architecte, déposées, estampillées et datées du 19 octobre 2020, par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET), en remplaçant partiellement les élévations approuvées par la résolution CA18 210283 concernant les maisons de ville d'un bâtiment mixte de 8 étages situé au 106, chemin de la Pointe-Nord – Lot 5 012 833.

40.07 1205291010

---

**CA20 21 0235**

**Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'autoriser la maçonnerie pour la construction du projet de modernisation de l'Hôpital de Verdun - pavillon 600 - 4000, boulevard LaSalle. (1205291011)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Parent

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, en vertu des articles 363.8, 363.28, 363.48 et 363.66 du *Règlement de zonage* n° 1700, le remplacement de la brique indiquée aux plans approuvés par la résolution CA20 210169 pour le pavillon 600 – unité de soins, par la brique endicott-medium-ironspot-77 (smooth), tel que montré à l'échantillon estampillé et daté par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) le 19 octobre 2020.

40.08 1205291011

---

**CA20 21 0236**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021). (1208747031)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Parent

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le la conseillère Marie-Josée Parent de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021)* », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Parent

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021)* ».

40.09 1208747031

---

**CA20 21 0237**

**Ordonnances relatives à divers événements publics. (1204637015). (1204637015)**

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'approuver la dérogation quant à la tarification;
2. d'approuver la réservation et la période d'utilisation d'espaces de stationnement;
3. d'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics suivants :

Nom de l'événement	Lieu	Date et horaire
Les titis sapins	Devant la Maison de l'environnement 673, 1 <sup>ère</sup> Avenue	Mardi 17 novembre 2020 16 h à 20 h
Noël sur Wellington	Terrain privé de l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs Situé à l'angle des rues Wellington et Galt	Samedi 21 novembre au dimanche 20 décembre 2020 Les jeudis et vendredis de 14 h à 23 h Les samedis et dimanches de 9 h à 19 h
Guignolée les Petits Renards	<b>18 Intersections à couvrir, demande pour occuper les 4 coins de chaque intersection :</b> 1. Wellington et rue de L'Église, Verdun. 2. Wellington et rue Galt, Verdun. 3. Wellington / Boulevard LaSalle (niveau parc des Madelinots) 4. De Verdun et Willibrord 5. De Verdun et 1 <sup>ère</sup> avenue 6. Boul. Lasalle et De l'église 7. Boul. Lasalle / Stephens et Bannantyne (proche parc Hadley) 8. Boul. Gaëtan Laberge et Gilbert Dubé 9. Boul. Champlain et Woodland 10. Boul. Champlain et Galt et de l'Église 11. Boul. Champlain et rue Jolicoeur (4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> avenue) 12. Atwater / Henri Duhamel / Joseph Demande pour occupation pour un circuit déterminé (bénévoles mobiles) 13. Trajet aller/retour sur la rue Wellington, de chaque côté de la rue, entre le boulevard Lasalle (parc des Madelinots) et la rue Desmarchais. <b>Ile des soeurs</b> 14. Place du commerce & 2 entrées du Provigo (Ile des soeurs, Verdun) 15. Intersection Boul René-Lévesque et Place du commerce (Ile des soeurs, Verdun) 16. Intersection rue Berlioz et boulevard de l'île des soeurs (Ile des soeurs, Verdun) 17. Rue Elgar (niveau place Elgar, Ile des soeurs) 18. Intersection chemin de la Point Nord et Rue Jacques-le Ber	Samedi 12 décembre 2020 9 h à 19 h

et ce en vertu des règlements suivants :

- *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);*
- *Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement (RCA06 210012);*
- *Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1715);*
- *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (RCA19 210007).*

**CA20 21 0238**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés. (1208747033)**

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le conseiller Luc Gagnon de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés* ».

40.11 1208747033

---

**CA20 21 0239**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) de l'arrondissement de Verdun. (1208747032)**

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le conseiller Luc Gagnon de l'inscription pour l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021)* » de l'arrondissement de Verdun, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021)* ».

40.12 1208747032

---

**CA20 21 0240**

**Entériner la nomination de Madame Nancy Raymond à titre de directrice intérimaire de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à l'arrondissement de Verdun en remplacement de Madame Marlène Gagnon, et ce, à compter de la date d'absence de cette dernière. (1204899002)**

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'entériner la nomination de Madame Nancy Raymond à titre de directrice intérimaire de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à l'arrondissement de Verdun en remplacement de Madame Marlène Gagnon, et ce, à compter de la date d'absence de cette dernière.

51.01 1204899002

---

**Affaires nouvelles**

70.01

---

**Levée de la séance**

70.02

---

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1 décembre 2020.